

nique jette à la face de l'humanité et qu'elle veut ériger en dogme.

Jetons les yeux sur la carte du monde et voyons les désastres qui en sont les conséquences.

Et d'abord, la France, la France, cette terre chérie, dont nous aimons toujours à évoquer le souvenir, parce qu'elle nous rappelle notre origine, la patrie de nos aïeux, le sol qui fit germer les preux, francs et loyaux chevaliers, la France qui fut toujours la première des nations, le centre des lumières et des rayonnements de l'intelligence, le siège des dévouements sublimes, la fidèle gardienne et dépositaire de la foi chrétienne et civilisatrice, la grande armée qui mettait naguère toute sa force à protéger le règne du Christ et qui méritait le nom de fille aînée de l'Église. C'est d'elle, c'est en parlant de ses enfants que l'on disait avec admiration : Gesta Dei per Francos.

Mais aujourd'hui cette France, que l'on vit jadis briller au premier degré dans la défense des droits sacrés et immuables de l'Église, montrant aux yeux étonnés des autres peuples de l'univers ce que peut faire une nation inspirée par une conscience pure, dirigée par l'enseignement de l'infaillible raison divine, aux temps de Clovis, des saint Louis et des Jeanne d'Arc, cette France, dit-on, est tombée entre les mains de la libre-pensée, entre les mains d'une poignée d'agitateurs et de sectaires qui veulent lui faire renier son baptême, effacer le souvenir de son passé glorieux, espérant vainement que sa folie agonisante finira par sombrer dans le déluge des impiétés dont elle est incendiée.

Mais, espoirs vains et illusoire ! Ils se trompent les renégats et les adeptes des sectes qui ont entrepris cette œuvre de renversement, de bouleversement social, anti-Catholique, antireligieux. Le cœur de la vieille patrie française est encore sain et l'immense majorité du peuple, un instant troublée, se rassemblera bientôt pour demeurer fidèle à la mission dont l'a chargée la divine Providence de porter haut et ferme le drapeau de la foi évangélique, au milieu des peuples défaillants.

Il passe actuellement sur ce beau pays un souffle de désordre et les révolutionnaires peuvent s'illusionner au point de croire que leur œuvre de destructions morales et religieuses sera finalement couronnée de succès. Mais il n'en sera pas ainsi, car pour me servir d'une expression pratique : Celui qui a circonscrit à la mer des limites aussi des salt méchants arrêter les complots. Le mal et l'erreur peuvent avoir leurs jours de triomphe, jours éphémères et regrettables, mais le triomphe final et éternel est réservé à la vérité, au bien, à la vertu.

Non, non la folie n'est pas morte en France. Parfois, elle semble sommeiller au cœur de ses habitants, et cependant, elle sait enfanter des milliers de soldats du Christ qu'elle lance chaque année aux extrémités de la terre, jusque dans les régions les plus reculées de la barbarie, en Chine, en Cochinchine, en Australie, dans les contrées lointaines ou Asiatiques, sous tous les climats. Nous rencontrons la trace de nos missionnaires français jetant les jalons de la civilisation, plantant la croix à l'ombre de quelque vieillesse pour courber de nos pieuses générations pour balser les âmes, chaque un Rédempteur de l'humanité. Tel est le rôle de la France, tel est le rôle de la France, tel est le rôle de la France.

chant à ses fils les principes de la foi et de la vertu, pour y substituer la licence effrénée des passions mauvaises et le règne de la raison pure ou du naturalisme.

C'est pourquoi l'un de ses poètes les plus célèbres, dans un moment d'enthousiasme, dans un hymne au Christ, s'écria :

Ils disent cependant que cet astre est voilé, que les clartés du siècle ont vaincu cette étoile ; Que le monde vieilli n'a plus besoin de toi ; Que la raison est seule immortelle et divine ; Que la rouille des temps a rongé ta doctrine. Et que, de jour en jour, de ton temple ou ruine, Quelque pierre, en tombant, déracine la foi. Mais pareil à l'éclair qui tombant sur la terre, Remonte au firmament sans que rien ne l'altère. L'homme n'a pu souiller ta loi de vérité !

Et laissez-moi donc encore vous citer cet autre poète qui s'adresse à l'ignoble Voltair et à ses non-moins ignobles disciples, à tous ceux qui font œuvre de déchristianisation, et, avec un accent vibrant d'inspiration, leur lance cette apostrophe à jamais mémorable :

Mais que vous reste-t-il si vous les déshades ? Pour qui travaillez-vous, démolisseurs stupides, quand vous discutez le Christ sur son auel ? Quand vous jetez au vent la céleste colombe, qui tourne en tournoyant dans l'abîme éternel ?

Et le poète répond :

Vous voulez peindre l'homme à votre fantaisie, Vous voulez faire un métré. Eh bien, vous l'avez fait. Votre monde est superbe et votre homme est parfait. Vous avez sagement taillé l'arbre de vie. Tout est bien balayé sur vos chemins de fer, Tout est grand, tout est beau, mais en meurt dans votre air !

On meurt dans votre air. Oui, on meurt dans l'atmosphère empoisonnée par le souffle de l'impie ; on meurt, écrasé sous le poids des persécutions et de l'intolérance maçonniques : on meurt sous l'étreinte des faux principes qui ne produisent que la corruption et la dissolution des cœurs et qui nous envahissent de toutes parts.

(A SUIVRE)

LA LANGUE FRANÇAISE.

Un collaborateur de La Patrie de Montréal, a publié récemment l'intéressant article que voici :

Certains esprits enclins, pour sûr, à la malveillance prennent je ne sais quel cruel plaisir à malmenar sans cesse la langue française à prédire même d'une voix sinistre, sa disparition prochaine.

Comment donc un aussi "doux parler" serait insultant ou insupportable pour les autres langues ? Mais quel ! l'italomede Rosard et de Montaigne, de Racine et de La Fontaine, de Bossuet et de Molière, de Lamartine, de Victor et de Sainte Beuve, de Talme et de Lécordaire, de Daudet, d'Anatole France, de Rostand, aurait blessé l'oreille ou métré l'âme de quelqu'un ?

Oh ! en vérité, ces bonnes gens s'abusent. E. j'ai hâte de mettre sous leurs yeux un livre qui s'est passé, récemment, aux États Unis.

Un éminent chirurgien de la marine américaine, appelé à lire son travail devant un congrès scientifique, dut s'adresser au milieu :

Et la raison, dans un jour

trouve. C'est que notre savant avait écrit son rapport en anglais, alors que la coutume exige l'usage du français.

Aussi bien la langue française reste, malgré la diffusion rapide de l'anglais, la langue de la diplomatie, des congrès littéraires et scientifiques, la langue de l'aristocratie et des cours européennes.

Par sa clarté et sa précision, elle est l'auxiliaire indispensable du physicien, du chimiste, de l'astronome, du mathématicien, de l'ingénieur.

Un écrivain anglais de renom, M. Henry Merriman, déclare dans son roman "Dross," publié ces derniers jours, que "le français est la plus expressive de toutes les langues sans en excepter la langue d'Homère."

Et puis, on ne saurait y contredire, le français sera toujours la langue de la haute civilisation, des esprits fins et ornés, celle qui peut traduire avec le plus de noblesse et de grâce les sentiments délicats, les pensées fortes ou rares, les éans supérieurs de l'être humain.

Enfin, elle est parlée aujourd'hui par plus de quatre vingt millions d'individus. C'est un beau chiffre !

D'ailleurs, nous sommes, au Canada, un million et demi qui parlons le français, et il y en a tout autant aux États-Unis. Ne serait-ce pas folle et ingratitude de désespérer de la langue de nos pères ?

Aussi, chers compatriotes, ne nous lassons jamais, non jamais, de l'aimer, de la cultiver sans cesse, de la parler au grand jour.

Apprenons l'anglais, je le veux bien. C'est même une nécessité. Mais la langue est la nationalité, a écrit quelqu'un. Gardons-la pieusement. Nous sommes forts, nous sommes respectés à cause d'elle. Le jour où nous la répudierons, nous prononcerons notre propre déchéance.

UN COURT CHAPITRE SUR L'ASSURANCE SUR LA VIE.

Incontestablement, une des plus sérieuses difficultés qui ont été rencontrées dans l'œuvre d'assurer la connaissance, et de la part des Cotisations et des organisations fraternelles, de l'opération des lois qui fixent le coût des mortalités dans l'assurance pratique sur la vie a été une confusion d'idées due à l'insuccès pour ne pas dire l'incapacité à distinguer entre ce qui est nécessaire à une parfaite pratique et la règle concrète de cette même pratique qui a été incorporée et établie par les statuts.

Cette même règle par ce défaut de législation a pris la forme d'un titre arbitraire officiel, excessivement convenable en pratique surtout à ceux qui trouvent plus facile qu'on s'occupe d'eux que de s'occuper des autres.

C'est certainement la pierre d'achoppement des cotisations et de l'assurance fraternelle qui viennent se heurter un certain nombre d'écrivains. Ils ont fait fausse route, parce que leurs confrères eux-mêmes se servent de mots avec une grande négligence ou avec un manque de savoir leur vraie signification comme s'ils voulaient suggérer le recueillement du perruquier ou l'habileté imitative du singe.

Ceux-ci sont des Messieurs qui n'admettent aucune distinction dans la signification des mots "méthodes justes" et "règle parfaite" et disent "dépense pour mortalité" quand ils signifient le taux de mortalité déterminé par le Tableau du Secrétaire.

Ces gens ont un criterium de juge-

ment quand le tableau de primes d'une organisation d'assurance sur la vie tombe sous leur critique inspection. Sont ce les taux de "réserve légale" ? Sont ils conformés au Tableau du Secrétaire et à quatre par cent d'intérêt ? La compagnie est elle obligée par la loi d'accumuler exactement une telle réserve — ni plus ni moins ! La constitution est elle en accord avec la règle fondamentale ? Si oui ; cela est suffisant on n'exige rien de plus. Si non ; cela aussi est suffisant ! Il n'est pas nécessaire de dépenser votre vigueur sans nécessité dans la discussion. Sa seule raison d'être est de la dénoncer.

C'est probablement, trop demander, une cette dernière classe de critiques, nommés d'eux mêmes, devraient s'avouer capables d'instruction.

Lors même qu'ils le feraient on ne peut imaginer que peu de bien pratique en résulterait. Mais est ce trop d'espérer que les hommes qui s'efforcent honnêtement de remplir les obligations qui reposent sur eux comme gérants des cotisations et d'organisations d'assurance fraternelle du pays, peuvent voir que le tableau de mortalité des secrétaires n'est pas la règle fondamentale mais simplement une règle quelconque, avec ses droits de naturalisation reposant particulièrement sur l'accident de législation ?

Les tableaux de mortalité ne sont ni des archives parfaites des décès passés ni des prophéties infallibles des décès futurs. Les décès actuels et non pas les taux des primes déterminent et en fixent les frais. Toutes les règles de mortalité sont de simples approximations et tout au plus établissent la relation ou les taux de distribution. Une organisation n'est pas solvable, simplement parce que ses taux de primes se conformés à une certaine règle : ni est elle insolvable parcequ'elle suit quelque autre règle. Enfin il y a des lois qui soutiennent la pratique de l'assurance sur la vie, et les règlements sont les créations de ces lois et non les lois les créations des règlements. — Le Gardien.

L'ASSURANCE DANS LE COMMERCE.

L'usage de l'assurance sur la vie comme garantie pour le soutien d'une maison de commerce est une toute récente adaptation de son utilité générale et cet usage a augmenté beaucoup durant ces cinq dernières années. Dans une maison de commerce ayant plusieurs associés tous nouveaux dans les affaires ou avec un capital limité, il est évident que la mort d'un de ces associés, et l'éloignement conséquent de son capital pourra, embarrasser et peut être ruiner la maison de commerce. Ainsi dans une maison de commerce ayant un riche associé et deux ou trois jeunes gens, la mort du capitaliste peut ruiner les jeunes gens en forçant une liquidation. C'est pour rencontrer ces éventualités qu'on fait appel à l'assurance sur la vie. Les associés assurent leur vie aux frais de la maison de commerce, pour le profit de cette maison et pour des sommes représentant les intérêts de chacun, les frais étant compris dans les dépenses générales des affaires de la maison. Alors si une mortalité arrive, un associé est perdu, mais l'assurance soutient le capital que les héritiers réclameraient et la maison de commerce n'est point embarrassée. — Chéris.